



## FICHE DE POSTE

### CAPITAINE DE COMPAGNIE SNU (H/F)

#### LOCALISATION :

CENTRE UCPA DU VAUCLIN, Château Paille, 97280, Le Vauclin

#### CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE

Obligation de présence sur site pendant le séjour

Port de l'uniforme pendant le séjour

**Nombre de jeunes à encadrer : 50 jeunes**

#### DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- le renforcement de la cohésion sociale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale
- le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU constitue un parcours éducatif, citoyen et d'autonomie, à destination des jeunes de 15-16 ans en classe de Seconde, comportant plusieurs phases :

- une phase préalable d'information auprès des jeunes et de leur famille et de préparation du séjour,
- **le séjour de cohésion de 12 jours, obligatoire,**
- **la mission d'intérêt général, obligatoire,**
- **la phase d'engagement citoyen**, phase facultative, qui peut être effectuée entre 16 et 25 ans, et qui s'appuiera sur les dispositifs d'engagement existants.

Dans chaque département, un centre d'hébergement dirigé par un directeur de centre et ses deux adjoints, accueille le séjour de cohésion. Le centre de Martinique accueillera 100 jeunes volontaires.

#### DESCRIPTION DU POSTE

Les capitaines de compagnie bénéficient d'une expérience avérée dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, soit dans les mouvements d'éducation populaire, soit dans l'Education nationale soit dans les armées. Le capitaine de compagnie fédère et supervise l'action des tuteurs. Lui et son équipe font preuve d'une connaissance affinée de chacun des jeunes volontaires de leur compagnie. Les responsabilités des capitaines de compagnies s'exercent dans quatre domaines principaux.

#### **1. Encadrer 5 maisonnées composées de 12 à 15 jeunes et d'un tuteur**

- Faire respecter le règlement intérieur
- Appuyer les tuteurs des maisonnées dans leur rôle éducatif
- Participer à l'encadrement des activités
- Assurer le dialogue avec l'équipe de direction
- Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions
- Organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit

#### **2. Faire vivre la démocratie interne et l'éducation à la citoyenneté**

- Aider les tuteurs dans l'organisation des temps de démocratie interne
- Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté

#### **3. Développer le sens du service et de la solidarité**

- Aide les jeunes volontaires à identifier et à construire leur projet, à développer le goût pour l'engagement, à rejoindre une association



- S'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins particuliers

#### **4. Intervenir ponctuellement dans les modules collectifs de formation**

- En fonction de ses compétences (expérience ou formation), le chef de compagnie (et tous les cadres du niveau Intermédiaire) participent ponctuellement à la formation des volontaires  
Dans chaque compagnie un des cadres, désigné en fonction de ses qualifications et/ou de son expérience, appuie l'action des tuteurs dont la maisonnée accueille un appelé en situation de handicap.

Une formation de l'ensemble des personnes retenues aura lieu début juin. Un temps de préparation du séjour aura également lieu la semaine précédant l'accueil des jeunes.

### **CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES REQUISES**

#### **CONNAISSANCES :**

Psychologie et sociologie de l'adolescent  
Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs  
Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux  
Gestion des crises  
Dispositifs sociaux, éducatifs ou médicaux pour la prise en compte de situations particulières  
Formation BAFD, BEES 1 ou 2, DE, DES ou équivalente dans les armées ou le scoutisme

#### **COMPÉTENCES :**

Sens des relations humaines  
Capacité au leadership et maîtrise de soi  
Sens de l'initiative  
Rigueur dans le comportement  
Expérience reconnue dans l'encadrement de la jeunesse soit dans l'éducation nationale, dans les associations de jeunesse ou dans les armées.

Pour certains cadres de compagnie : expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers.

### **LE CONTRAT**

1. **Rémunération : 91,90 euros brut/jour ou indemnité 58 euros/jour pour les fonctionnaires**
2. **Durée du contrat : entre 21 et 25 jours**  
**-5 jours de formation et de préparation du séjour**  
**-15 jours pendant le séjour de cohésion**  
**-5 jours de repos (hebdomadaire et compensateur)**
3. CLE1: du lundi 5 mai au vendredi 16 mai 2025  
CLE2: du mercredi 21 mai au dimanche 1er juin 2025.  
HTS1: du mercredi 11 juin au dimanche 22 juin 2025  
HTS2: du lundi 30 juin au vendredi 11 juillet 2025.

#### **IMPORTANT !**

Vous pouvez candidater uniquement pour l'un ou l'autre des séjours ou pour les deux séjours.  
Une période de formation de 4 jours est prévue en amont du séjour